

Image not found or type unknown



Prise en charge de l'assurance

Par **kheops**, le 20/01/2015 à 19:27

bonjour,

il y a 1 an et demi mon mari à eu un grave accident de voiture responsable. nous étions assuré au tiers.

le compte-rendu de la police, envoyé à mon assurance, indiquait qu'il était positif au cannabis, notre assurance n'a donc pas prit en charge les frais pour mon mari, les frais d'avocat etc...

Pourtant 1 an après, lors du jugement, les circonstances aggravantes (conduite sous l'emprise de stupéfiant) ont été annulées. pensez-vous que mon assurance doit revoir le dossier et le traiter comme si il n'y avait jamais eu de cannabis?

cela fait 4 mois que je suis dans l'attente d'une réponse de mon assurance.

merci